

## ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES DE L'ÉVALUATION

L'**évaluation** est une méthode qui permet de caractériser et d'approcher **la valeur** d'une situation, d'une entité, d'un résultat ou d'une performance de nature complexe et donc a priori difficilement mesurable.

Le terme *évaluation* diffère selon les secteurs :

- l'évaluation des politiques publiques s'intéresse aux conséquences des programmes menés sur un territoire, auprès de publics concernés ; l'évaluation consiste donc à porter un regard sur les résultats d'une intervention publique pour savoir si celle-ci a atteint les objectifs qui lui étaient assignés. C'est une discipline qui s'appuie sur des méthodes notamment issues de l'économie et de la sociologie.

Une confusion courante réside entre l'observation des réalisations produites pour satisfaire des publics d'une part, et l'observation de leurs effets réels sur les publics d'autre part. C'est la confusion entre **suivi et évaluation**.

Les finalités de l'évaluation

Pour les commanditaires d'une évaluation, l'évaluation sert à :

- **Connaître** : elle permet de décrire la réalité d'un programme ou d'une intervention, sa réponse à un besoin, l'atteinte de ses objectifs et de ses effets. Concrètement, il s'agit d'identifier si les groupes cibles visés par une politique en particulier ont effectivement modifié leurs comportements. Ainsi on peut se demander si la situation des bénéficiaires finaux, jugée initialement problématique, s'est réellement améliorée (impacts).
- **Juger** : l'évaluation aide les responsables politiques à porter un jugement sur les réussites et échecs des interventions reposant sur des données empiriques et des critères explicites, ainsi qu'une analyse étayée.
- **Décider** : l'évaluation sert enfin à alimenter la prise de décision, par exemple via la réorientation stratégique ou l'adaptation opérationnelle des politiques publiques.

## Suivi/évaluation

L'intervention publique peut être observée à plusieurs niveaux :

### 1/ pour mesurer l'activité : le contrôle

L'objectif est de vérifier la légalité et la régularité de la mise en œuvre des ressources (humaines, financières, procédures,..) affectées au programme. Le contrôle s'apprécie en fonction de critères et normes générales, connues et clarifiées à l'avance. Elles sont applicables à l'ensemble d'un domaine politique ou professionnel et ne sont pas spécifiques à l'intervention publique. Le contrôle se réalise à posteriori.

### 2/ pour mesurer les réalisations et résultats : le suivi

Il s'agit d'examiner de façon exhaustive et régulière les ressources, les réalisations et résultats de l'intervention publique. Il repose sur un système d'informations cohérent comprenant comptes-rendus d'activités, bilans, tableaux de bord, indicateurs... Les informations du système de suivi proviennent principalement des opérateurs et sont utilisés en premier lieu pour piloter l'intervention.

Lorsque le suivi comporte un jugement, celui-ci fait référence à l'atteinte des objectifs opérationnels. Il est généralement sous la responsabilité directe des acteurs chargés de la mise en œuvre.

On sort du suivi pour entrer dans **l'évaluation** lorsque la limite de responsabilité est franchie :

- lorsque les gestionnaires de programme perdent le contrôle des effets de l'intervention,
- lorsque l'action publique est confrontée à des acteurs externes qui influencent les résultats.

L'évaluation a pour vocation d'analyser l'impact sur les publics, les territoires ou les objectifs de la politique. Ceci implique la formulation d'un jugement sur la politique.

L'essentiel est de bien cerner que le **suivi** est une démarche continue de collecte d'information tandis que **l'évaluation** intervient de manière ponctuelle (ex ante, ex post, intermédiaire).

L'évaluation pourra utiliser notamment les données fournies par le suivi (données secondaires) mais pas uniquement.

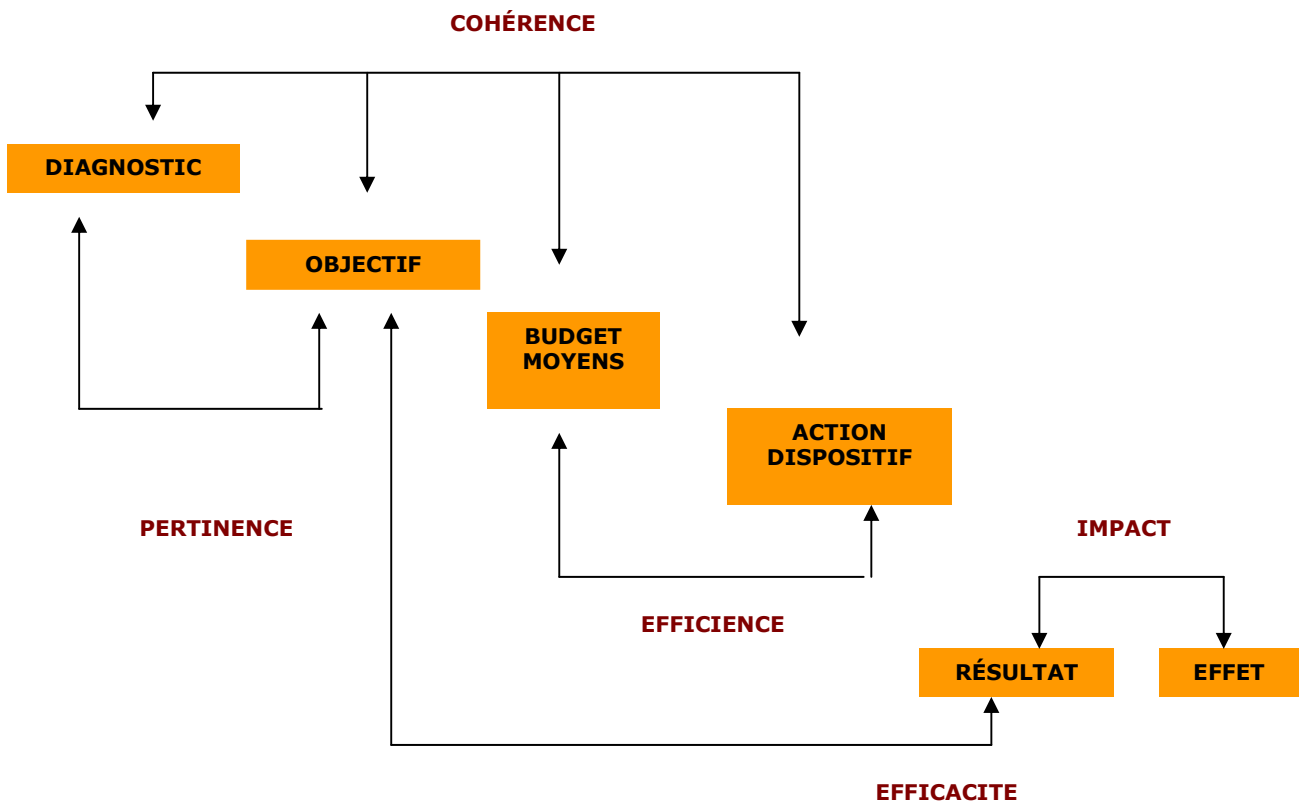
L'évaluation nécessite la collecte de données primaires, sur le terrain, auprès de publics bénéficiaires et non bénéficiaires de l'intervention.

Le suivi s'intéresse à la mise en œuvre de l'action, quant à l'évaluation elle s'intéresse aux effets de l'intervention.

## Les modes de jugement

La démarche d'évaluation consiste généralement à étudier un ou plusieurs des critères suivants :

- **La pertinence** vérifie que les objectifs d'une intervention couvrent suffisamment les dimensions du problème socio-économique qu'elle est censée régler.
- **L'efficacité** vérifie que les effets attendus d'une intervention ont été produits grâce aux actions menées.
- **L'efficience** vérifie que les effets obtenus l'ont été à un coût raisonnable (par exemple en comparaison d'autres types d'intervention)
- **L'utilité** vérifie la justification de l'intervention au regard non seulement des effets attendus mais aussi des autres effets collatéraux (les effets négatifs éventuels).
- **La cohérence interne** vérifie que les différents objectifs stratégiques et opérationnels d'un programme sont en relation logique les uns aux autres.
- **La cohérence externe** vérifie que les objectifs d'une intervention correspondent ou contribuent à ceux des autres politiques de l'institution ou des autres institutions agissant sur le territoire (par exemple l'État ou l'Union européenne).



## L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ÉDUCATIVES LOCALES

Depuis une vingtaine d'années, l'éducation n'est plus seulement sous la responsabilité de l'État. On assiste en effet à une montée en puissance des villes dans le champ de l'éducation.

Dans le cadre des Contrats Éducatifs Locaux, la circulaire du 25 octobre 200 précise que tout projet inclut une évaluation qui se prépare dès le diagnostic en élaborant des indicateurs de réussite et en associant les partenaires.

### Les difficultés de l'évaluation dans les politiques éducatives locales

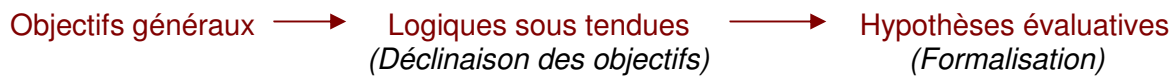
- La diversification des politiques éducatives : chaque collectivité territoriale a une offre éducative différente, des champs de compétences différents et des niveaux décisionnels différents. Il n'existe pas de modèle formalisé.
- L'identification des impacts produits sur le public : l'autonomisation de l'enfant, son rapport à l'école, sa socialisation, sa confiance en lui ...peuvent être difficilement mesuré. On est là dans une temporalité assez longue et difficile à définir.

### Les clés de la réussite

#### 1) L'identification précise des objectifs portés par les politiques éducatives locales

La première étape fondatrice d'une démarche d'évaluation consiste à mettre à plat les objectifs et les intentions attribués au projet (référentiel, chaîne d'intentions, arbre d'objectifs).

L'évaluateur ne peut pas se contenter de reprendre les objectifs du projet souvent trop généraux. Il est nécessaire d'interroger les acteurs qui portent le projet afin d'identifier leurs logiques sous-tendues. Les étapes suivantes seront la mise à jour de l'ensemble de ces logiques, leur formalisation et la validation de tous les acteurs.



<b>Objectifs généraux</b>	<b>Déclinaison des objectifs</b>	<b>Hypothèses évaluatives</b>
<b>Favoriser l'ouverture et l'enrichissement culturels de l'enfant</b>	<i>Faire découvrir à l'enfant des lieux de son agglomération qu'il n'a pas l'habitude de fréquenter</i>	<i>L'enfant sait situer son quartier et le centre ville dans son espace urbain. Il connaît son adresse, l'arrêt de bus le plus proche de chez lui</i>

## 2) La définition des indicateurs

Suite au référentiel, il est nécessaire de définir pour chaque hypothèse d'évaluation, un mode de jugement (cohérence, efficacité...) et un ou plusieurs indicateurs.

Certaines hypothèses sont très difficilement évaluable voire impossible (autonomisation de l'enfant par exemple). Il conviendra donc d'accepter de ne pas y porter de jugement.

<b>Hypothèses évaluatives</b>	<b>Indicateurs</b>
<b><i>L'enfant sait situer son quartier et le centre ville dans son espace urbain. Il connaît son adresse, l'arrêt de bus le plus proche de chez lui</i></b>	<p>1) Niveau de connaissance de l'enfant de son environnement immédiat, de sa ville</p> <p>2) Niveau d'autonomie de l'enfant dans sa recherche d'information</p>

## 3) Une méthode adaptée

Il existe une diversité de méthodes pour obtenir ces indicateurs. :

- des enquêtes quantitatives par questionnaires pour mesurer des évolutions entre le début et la fin de l'action.
- des entretiens et des groupes de travail permettent d'obtenir des éléments qualitatifs.

L'évaluation a pour objet de savoir si les objectifs ont été réalisés voire même partiellement réalisés (pour un public, pour un quartier...)

Ainsi le but sera de modifier les pratiques, de favoriser la cohérence des actions et de développer des modes de coordination en alimentant une réflexion et une analyse plus globale.

### Bibliographie indicative

Xavier PONS.

- **L'évaluation des politiques éducatives.**

Paris : PUF, 2011 (Coll. Que sais-je ?). 128 p.

- **Évaluer l'action éducative.** Paris : PUF, 2010. (Coll. Éduc. et Société). 193 p.

Lise DEMAILLY, sous la dir. de.

- **Évaluer les politiques éducatives : sens, enjeux, pratiques.**

Bruxelles : De Boeck, 2000.

